



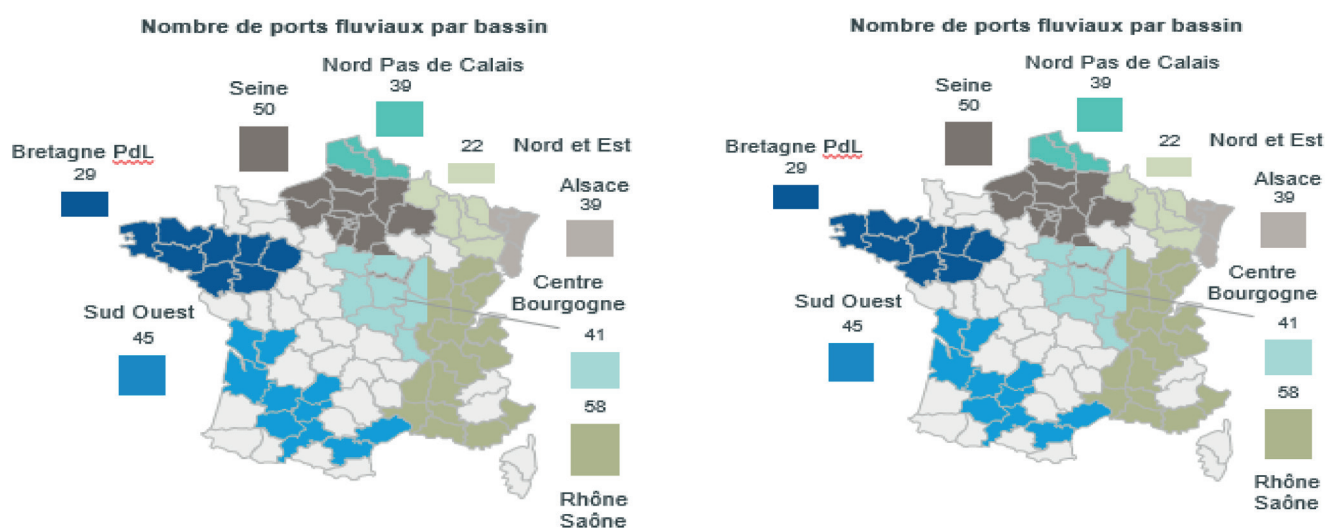
MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Observatoire des ports de plaisance *Extrait d'enquête 2018* pour les ports fluviaux

L'Observatoire des ports de plaisance met à disposition des plaisanciers et des professionnels, les données issues des enquêtes nationales auxquelles 323 ports fluviaux ont été associés depuis 10 ans. Ces enquêtes mettent en valeur de forts contrastes régionaux qui se déclinent aussi selon les tailles de ports. La dernière étude complète réalisée en 2018 est disponible sur le site du ministère de la mer.

L'Observatoire recense les ports par bassins : 323 ports fluviaux



Répartition des ports par taille			
	Nombre de ports	Nombre d'emplacements	Taille moyenne
Ports fluviaux de petite capacité (20-30)	130	3 200	25
Ports fluviaux de moyenne capacité (31-60)	108	4 900	46
Port fluviaux de grande capacité (+ de 60)	85	11 800	139

Les ports sont répartis en 3 catégories de taille permettant d'analyser les niveaux d'équipements (aires techniques, de carénages etc.) de services ou d'activités.

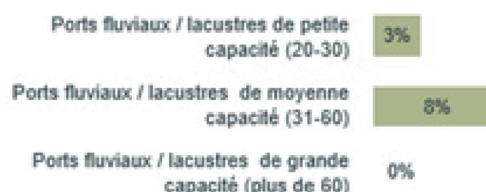
Evolution du nombre d'emplacement

Une augmentation de +2% pour les ports fluviaux

Taux de croissance du nombre
d'emplacements entre 2013 - 2018
(champ comptant 2013)



Taux de croissance du nombre
d'emplacements entre 2013 - 2018
(champ comptant 2013)



Evolution positive pour les ports de petites tailles qui investissent davantage dans la croissance de capacité que les ports de grande taille.



Perspectives :

Bateaux électriques

La loi mobilité de 2019 prévoit que les ports de plaisance de plus de 100 places réservent 1 % de leurs postes à quai aux bateaux électriques. A compter du 1er janvier 2022, les grands ports de plaisance seront dans l'obligation de réserver une part de leurs emplacements aux bateaux électriques. A noter que la propulsion électrique est mieux appréhendée dans les ports fluviaux que maritimes. 35% d'entre eux disposent de bornes de recharge électrique (contre seulement 11% des ports maritimes).

Le rapport de l'enquête 2018 est téléchargeable sur le site : <https://mer.gouv.fr/observatoire-des-ports-de-plaisance>



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*